



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2024-106

PUBLIÉ LE 22 JUILLET 2024

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2024-07-19-00002 - DELEGATION DE SIGNATURE CAMPING
QUIBERVILLE_ALC (2 pages)

Page 3

EPF Normandie

R28-2024-07-19-00002

DELEGATION DE SIGNATURE CAMPING
QUIBERVILLE_ALC

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Audrey LE CLOAREC

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,
en résidence à ROUEN (76000) Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n° 68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement, le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière en cours de régularisation entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, après délibérations :

- du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie en date des 29 février 2024 et 12 juillet 2024,
- du Conservatoire du Littoral en date des 29 octobre 2008, 24 novembre 2016 et 20 juin 2023,

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Franck VANNIER, notaire associé de la SCP « Franck VANNIER et Céline ZAZZALI » titulaire d'un office notarial à OUVILLE LA RIVIERE (76860) ayant reçu l'accord préalable de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Audrey LE CLOAREC Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par Maître VANNIER, Notaire susnommé, par lequel l'EPF de NORMANDIE procède à l'acquisition auprès de la commune de QUIBERVILLE SUR MER, de l'ancien camping municipal composé d'un bâtiment d'accueil, deux blocs sanitaires, une aire de jeux, édifiés sur un terrain cadastré

- Section AD numéro 54 pour une contenance de 2.139 m² (21a 39ca)
- Section AD numéro 55 pour une contenance de 13.109 m² (1ha 31a 09ca)
- Section AD numéro 129 pour une contenance de 2.660 m² (26a 60ca)
- Section AD numéro 130 pour une contenance de 6.040 m² (60a 40ca)
- Section AD numéro 133 pour une contenance de 21.507 m² (2h 15a 07ca)

Soit une superficie totale de 45.455 m² (4ha 54a 55ca)

Moyennant le prix de UN MILLION D'EUROS (1.000.000 Euros) en valeur libre, qui sera réglé par la comptabilité de Maître VANNIER notaire rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressé et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN,
Le Directeur Général

Signé le 19-07-2024

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

Notifiée à Madame Audrey LE CLOAREC le
Signature de l'intéressée :

Signé le 19-07-2024

Bon pour acceptation

Audrey LE CLOAREC

✓ Certified by  yousign